

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 16 février 2023

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, Mme Denis, M. Sadi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, M. Chabani

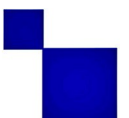
#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

M. Monot donnant pouvoir à M. Troussel  
M. Taïbi donnant pouvoir à Mme Lecroq  
M. Molossi donnant pouvoir à Mme Thibault  
Mme Ségura donnant pouvoir à M. Martin P-Y

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

Mme Youssouf, M. Duprey, Mme Laroche, Mme Filhol, M. Martin S., Mme Lagarde

-----



## **Délibération n° I du 16 février 2023**

### **RENOUVELLEMENT DE LA MISE À DISPOSITION PARTIELLE D'UN AGENT DÉPARTEMENTAL AUPRÈS DU GROUPE MGEN – AVENANT.**

**La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicables aux collectivités territoriales et aux établissements publics locaux,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la convention avec le groupe MGEN approuvée par sa délibération n°VII du 23 avril 2020,

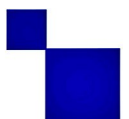
Vu la demande de renouvellement de la mise à disposition de Madame Nathalie Beurrier du Groupe MGEN,

Vu l'accord de Mme Nathalie Beurrier pour renouveler sa mise à disposition au groupe MGEN,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**

- APPROUVE l'avenant à la convention de renouvellement de la mise à disposition partielle à hauteur de 50 % d'un agent du Département à conclure avec le groupe de la Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale (MGEN), dont projet ci-annexé ;



- AUTORISE M. le président du Conseil départemental à signer ledit avenant au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental,  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*